

non seulement pour les seuls manufacturiers mais également pour tous ceux qui ne sont pas indifférents aux questions économiques et sociales qui peuvent avoir une influence sur le développement des ressources et de la richesse du Canada.

La politique fiscale devait naturellement être l'objet principal des remarques du Président à la veille d'une session du Parlement fédéral convoquée plus spécialement dans le but de remanier ou plutôt de remodeler le tarif des douanes.

M. Ballantyne déclare à bon droit que nous devons nous réjouir de ce que la politique fiscale ne soit plus un thème de controverse entre les partis, et que les têtes dirigeantes des deux partis politiques qui se disputent le pouvoir aient reconnu la nécessité de protéger toutes les industries canadiennes.

Nous devons manufacturer au Canada tout ce que nous pouvons produire avec avantage, c'est là notre ambition, ont dit les délégués canadiens à la Convention des Chambres de Commerce de l'Empire; cependant, nous ne voulons pas de tarif prohibitif dirigé contre la Grande-Bretagne, nous insisterons pour une protection qui soit suffisante pour placer nos manufacturiers canadiens sur un pied égal tout au moins avec les manufacturiers de la grande Bretagne, mais nous sommes anxieux de détourner, autant que possible, au profit de la Grande-Bretagne, le courant d'affaires que nous avons avec les pays étrangers. En d'autres mots, quand nous devons nous adresser au dehors pour acheter des marchandises, nous préférons les acheter de nos compatriotes de l'Empire Britannique.

C'est un sentiment qui part d'un bon naturel, mais ce n'est qu'un sentiment. Et, ce n'est pas sur cette monnaie-là que doivent se baser nos législateurs pour réformer notre tarif de douanes. Si le tarif en préparation a pour base le principe émis par les délégués Canadiens à la convention de Londres, il causera sans nul doute bien des surprises au commerce; mais nous devons attendre pour juger jusqu'à quel point ceux qui élaborent le tarif ont pu partager les idées émises par les manufacturiers.

Nous sommes, par contre, parfaitement d'accord avec le président de la Convention dans ses remarques au sujet de la protection à accorder aux fermiers dans l'imposition des droits sur les produits agricoles.

Il nous semble, qu'à la Convention de Winnipeg, c'était le lieu et aussi le moment de répondre aux fermiers de l'Ouest qui, tout dernièrement encore, réclamaient une diminution des droits de douane sur les articles manufacturés.

Les fermiers devraient comprendre et savoir que le marché canadien est le meilleur marché pour leurs produits, celui qui leur donne les prix les

plus élevés. C'est seulement le surplus de ce qui ne peut être consommé dans le pays qui s'exporte. Les fermiers ont donc un intérêt primordial au développement des industries de leur meilleur marché, du marché national. Comment donc pourraient-elles prospérer si elles n'avaient une protection suffisante leur permettant de donner du travail à ceux qui consomment les produits des fermiers.

UNE GREVE ABSURDE

Les ouvriers plombiers de Winnipeg se sont mis en grève; les ouvriers des autres corps de métier du bâtiment ont à leur tour abandonné le travail par pure sympathie pour les premiers grévistes.

Le fait d'une grève n'a rien d'extraordinaire en lui-même. Quand des difficultés existent entre patrons et ouvriers la cessation brusque du travail devient de plus en plus la règle, aussi le mot de grève sonne-t-il plus souvent à notre oreille qu'autrefois.

On ne conteste plus guère à l'ouvrier le droit de grève, mais pour lui, comme pour la communauté, il serait bon qu'il usât de son droit avec beaucoup plus de discernement.

Un corps de métier, les ouvriers plombiers ont des difficultés avec leurs patrons; ils ne s'entendent pas sur des questions qui les intéressent personnellement; c'est leur droit de se mettre en grève, s'ils pensent qu'en cessant le travail, ils parviendront plus facilement à obtenir de leurs patrons ce qu'ils leur refuseraient, s'ils ne cessaient le travail.

Nous supposons naturellement que les demandes des ouvriers sont de celles qu'un patron peut accorder sans abdiquer, de celles qui peuvent se discuter.

Mais, de ce que les maîtres-plombiers sont en désaccord avec leurs ouvriers, s'ensuit-il que les ouvriers-maçons qui n'ont aucune difficulté avec leurs patrons devront infliger à ces derniers les pertes que leur occasionne une grève? Les ouvriers menuisiers, les ouvriers charpentiers devront-ils, comme à Winnipeg, faire ce que font les ouvriers maçons, quand une grève existera dans un autre corps de métier que le leur?

Voilà un esprit de solidarité pour le moins étrange.

Nous pourrions le caractériser d'un mot: la guerre. C'est la guerre du travail contre le capital, la poursuite de la ruine du patron, de l'employeur, conseillée par un tas de meneurs qui ne font pas oeuvre de leurs dix doigts et qui, en leur qualité de chefs-ouvriers, vivent aux dépens de l'ouvrier qu'ils exploitent.

A force de répéter à l'ouvrier que le patron c'est l'ennemi, ils finissent par le croire et à le traiter comme un ennemi réel. L'ouvrier peut-il croire un seul

instant qu'il gagnera quelque chose à appauvrir, à ruiner celui qui lui donne du travail?

Les grèves, même les plus légitimes, amènent toujours avec elles leur cortège de misères; raison de plus pour éviter celles que rien ne peut justifier et qui finissent toujours par irriter aussi bien les ouvriers que les patrons.

Ce n'est que dans la paix, la tranquillité, le travail qu'il est possible de prospérer; voilà ce qui devrait se dire dans les Unions ouvrières, voilà ce que devraient comprendre les ouvriers.

ANALYSE DU LAIT

Le bulletin No 121 du laboratoire du Département du Revenu de l'Intérieur donne le résultat de l'analyse de 319 échantillons de lait prélevés dans les divers districts d'inspection de la Puissance durant les mois d'avril, mai et juin 1906.

Sur ces 319 échantillons, 189 ont été reconnus purs; 85 douteux et 45 adultérés; soit 59.2 p. c. purs; 26.7 p. c. douteux et 14.1 p. c. adultérés.

Comparés aux proportions indiquées dans les précédents bulletins d'analyse du lait publiés par le même département, les chiffres ci-dessus indiquent des résultats plutôt défavorables. Voici d'ailleurs les résultats des diverses analyses:

	Purs	Douteux	Adult.
1895 . . .	70.8	22.3	6.9
1897 . . .	65.0	24.0	11.0
1898 . . .	73.0	23.0	4.0
1901 . . .	66.7	29.3	4.0
1903 . . .	70.9	18.8	10.3
1906 . . .	59.2	26.7	14.1

Ainsi la proportion des échantillons de lait pur n'a jamais été aussi faible et celle du lait adultéré aussi forte que cette année.

Il est intéressant de connaître les résultats de l'analyse pour chaque district d'inspection, les voici:

	Purs	Douteux	Adult.	Total
Nouv. Ecosse . .	24	7	0	31
Ile du Prince Ed.	8	6	2	16
Nouv. Brunswick	21	7	0	28
Québec	17	5	2	24
St Hyacinthe . .	21	3	2	26
Montréal	15	8	6	29
Ottawa	19	4	4	27
Kingston	9	12	2	23
Toronto	13	11	7	31
London	10	8	6	24
Manitoba	14	4	5	23
Calgary	3	4	3	10
Colombie Anglaise	15	6	6	27
	189	85	45	319

Bien qu'il ne soit pas très agréable d'apprendre que dans la province de Québec nous avons 35.5 chances pour 100 de boire un lait douteux ou adultéré, nous sommes encore mieux partagés que les consommateurs d'Ontario qui n'ont que 48.5 p. c. de lait pur.